Vol. XXXVI — Saint-Boniface, Manitoba, 2 Octobre 1907. — No. 47

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
[illegible] 1.50
[illegible] 2.00

TARIF DES ANNONCES
[illegible] insertion, par ligne .... [illegible] cents
Chaque insertion subséquente .... [illegible]

N. B.—[illegible]

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la [illegible] 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. SAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

IDEAL

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent; ce sont
Ceux dont un dessein ferme remplit l'âme et le front;
Ceux qui, d'un haut destin gravissent l'âpre cime,
Ceux qui marchent pensifs, épris d'un but sublime,
Ayant devant les yeux sans cesse nuit et jour,
Ou quelque saint labeur ou quelque grand amour.
C'est le prophète saint prosterné devant l'arche,
C'est le travailleur, pâtre, ouvrier, patriarche
Ceux dont le cœur est bon, ceux dont les jours son pleins
Ceux-là vivent, Seigneur! les autres, je les plains.
Car de son vague ennui le néant les enivre.
Car le plus lourd fardeau, c'est d'exister sans vivre.

V. HUGO.
"Les Châtiments."

L'Immigration Japonaise

Une dépêche de la *Presse Associée* datée de Londres, dit que l'on a reçu en cette ville de Tokio, la nouvelle qu'aucune convention n'a été conclue avec le Canada tendant à limiter l'immigration japonaise au Canada; qu'aucune proposition en ce sens n'a été reçue à Tokio et que, dans tous les cas, on n'en accepterait aucune.

C'est bien là ce que l'on peut attendre du Japon. Les nippons se moquent de nous, du malaise que l'envahissement de leurs concitoyens crée dans notre pays. N'ont-ils pas vaincu la Russie? Puisqu'il constitue l'un des plus puissants pays de la terre, le Japon veut que ses habitants soient partout accueillis avec respect, même quand ils exposent les blancs à crever de faim sur les côtes du Pacifique!

EN RUSSIE

L'ACCALMIE

Depuis que la deuxième Douma est défunte, la fermentation politique semble presque éteinte. Sauf les partis, si actifs autrefois, ne donnant plus au presque plus signe de vie. Est-ce l'effet des vacances ou le résultat des douches calmantes que M. Stolypine leur a prodiguées avec le concours du personnel administratif et policier? L'un et l'autre, sans doute, et il se peut que la fin des voyages et des villégiatures d'été, qui coïncide avec le mois de septembre, ramène un peu de mouvement et d'activité! D'autant plus que le moment approche de préparer les prochaines élections. L'administration a à peu près terminé son travail préliminaire de statistique et de classement électoral. C'est au tour des électeurs à s'entendre et à se consulter.

La nouvelle loi électorale aura eu ce résultat de réduire considérablement l'influence des électeurs appartenant à la classe des ouvriers, des petits propriétaires et des gros commerçants. On aura donc à la nouvelle Douma moins de socialistes et de révolutionnaires. Mais certains partis n'en seront nullement diminués. On prévoit, par exemple, que le kolo polonais reviendra tout aussi nombreux, sinon plus; attendu que dans les provinces de l'Ouest la classe des grands propriétaires se compose exclusivement de Polonais. Ce qui prouve, démonstration superflue, que les lois électorales de circonstance ne prévoient pas toujours tout, et peuvent parfois se retourner contre ceux qui les font.

Le seul parti, avec celui des Vrais-Russes, que les derniers événements n'aient pas trop déconcerté, c'est celui des expropriateurs. Ils opèrent sans discontinuer et font preuve d'une audace et d'un esprit d'invention vraiment extraordinaires. Si tout l'argent qu'ils prélèvent sur les particuliers ou sur les fonds publics va à la caisse du parti révolutionnaire, comme ils le prétendent, cette dernière doit être bien lestée; mais il est vraisemblable que beaucoup de ces soi-disant expropriateurs ne sont que de simples détrousseurs de grands chemins ou d'appartement! Encore que la maëstria avec laquelle ils montent leurs coups leur donne une certaine allure. Un écrivain pour romans d'aventures trouverait dans leurs faits et gestes une mine précieuse à exploiter: avis aux amateurs.

Les Recoltes en France

Paris—Les chiffres officiels montrent que la France aura une bonne récolte cette année. Le rendement en blé sera de 130,377,000 hectolitres contre 114,501,000 l'année dernière; celui du seigle sera de 20,6?2,000 hectolitres contre 17,771,000, et celui du méteil, mélange de froment et de seigle, de 2,474,000 hectolitres contre 2,209,000.

Plus lourd que l'Air

Paris—M. Louis Malecot, aéronaute bien connu, a fait une ascension et s'est élevé à 60 mètres au-dessus du sol avec un appareil qui est une combinaison du ballon et de l'aéroplane. L'appareil a la forme d'un cigare de 90 pieds de long et est un peu plus lourd que l'air; le surplus de poids provient d'un moteur suspendu au ballon. M. Malecot doit essayer de faire, avec son ballon-aéroplane, le voyage de Meaux à Paris, soit une distance de vingt-sept milles.

Le Roi des Forets

M. Wilson, ministre de l'Agriculture à Washington, vient de faire une déclaration sensationnelle.

Il a dit qu'il existait dans le nord-ouest des Etats-Unis, une personne possédant trente millions d'acres de forêts et qui, dans quelques années, aurait une fortune dix fois plus grande que celle de M. Rockfeller! Toutes les autres grandes fortunes paraîtront alors insignifiantes.

Le ministre n'a pas prononcé le nom du futur millionnaire, mais il s'agit certainement de M. Fréderic Weyerhauser, le marchand de bois, qui, depuis de nombreuses années, s'est fait une règle d'acheter toutes les forêts à vendre.

Né en Allemagne, il y a soixante-douze ans, M. Weyerhauser émigra aux Etats-Unis à l'âge de 18 ans et s'établit à St-Paul de Minnesota.

Il a maintenant le titre de roi des forêts.

Comme le prix du bois a doublé depuis 1900, il s'ensuit que la valeur des forêts de M. Weyerhauser augmente tous les jours de plus en plus.

UN PEU CONFUS

Le peintre Croûtard, marchant derrière un monsieur dont la carrure ne lui semble pas inconnue, lui donne une familière tape sur l'épaule, qui fait vivement retourner le dit monsieur:

—Oh! pardon, fait Croûtard, je vous prenais pour M. Lardouillaud.

—Je suis M. Lardouillaud, en effet!

—Alors je suis content de voir que lorsque je croyais m'être trompé en croyant que je m'étais trompé..

—Vous dites?

—Je dis continua le rapin, que lorsque je croyais m'être trompé, je me trompais, en effet en croyant m'être trompé; or m'étant trompé en croyant m'être trompé alors que je ne m'étais pas trompé, j'ai été heureux de voir que je m'étais trompé en croyant m'être trompé, vu que je ne m'étais pas trompé, ou plutôt, je me suis trompé en croyant m'être trompé, donc je n'ai pu me tromper, enfin je suis content tout de même.........

Le Manitoba.

MERCREDI, 2 OCTOBRE 1907

M. BORDEN

Condamne l'Immigration Chinoise

M. Borden s'est prononcé carrément, à Vancouver, sur la question de l'immigration japonaise. Il s'est déclaré le partisan absolu de la polilique de M. Mc-Bride: Le Canada pour les blancs.

Le chef de l'opposition est favorable à l'abrogation du traité anglo-japonais et à l'exclusion de l'immigration asiatique

Il tient le governement Laurier responsable de l'envahissement de la Colombie Anglaise par les nippons ainsi que de l'agitation dangereuse qui se poursuit sur les côtes du Pacifique contre le travail jaune.

Inutile de dire que, dans les circonstances, le discours de M. Borden a créé un véritable enthousiasme. Les esprits sont très montés à la Colombie Anglaise.

Sir Charles Hibbert Tupper present à cette assemblée a, annoncé qu'il se lancera dans la mêlée, aux prochaines élections, et qu'il sera candidat.

Honneurs Universitaires

L'Université de Toronto vient de conférer le titre de docteurs-en-droit à l'hon. juge-en-chef Dubuc, vice-chancelier de l'Université de Manitoba ; à l'hon. J. A. Calder, ministre de l'Education dans la Saskatchewan ; à l'hon. M. A. C. Rutherford, premier-ministre et ministre de l'Education dans l'Alberta.

Penible spectacle

L'histoire politique de notre pays n'a pas encore présenté de spectacle comme celui dont nous sommes les témoins.

Jamais tant d'hommes politiques, tant de journalistes n'ont échangé plus de propos injurieux, et n'ont intenté les uns contre les autres, de procès plus nombreux.

Ce spectacle, qui appelle l'attention des foules est déplorable.

Lorsque la mauvaise inspiration par de haut, elle est fatale à l'honneur et au patriotisme.

Le plus tôt l'on cessera d'employer l'arme de la diffamatian, le mieux ce sera pour notre pays et pour notre race. *La Patrie.*

La Prochaine Session Federale

"LA VERITÉ"

La session fédérale s'ouvrira donc le 14 novembre. Elle promet d'être importante, acrimonieuse et longue. Selon toute vraisemblance, elle précédera immédiatement les élections générales et chaque parti en profitera pour se donner devant le peuple, la meilleure allure possible.

Il faudra d'abord expédier la besogne courante et d'importance évidente : le budget, la nouvelle loi sur les assurances, la réforme électorale et peut-être des lois sur les chemins de fer ; il faudra ensuite se mettre à la besogne proprement critique et préparatoire des élections. Il est probable que l'opposition va livrer un assaut formidable, mener sur tous les ministères la plus minutieuse enquête, s'attaquer particulièrement à l'administration des terres de l'Ouest et réveiller peut-être l'affaire du *Wine, Women and Graft*. Des quatres politiciens dont—sans raison aucune peut-être—le nom fut mêlé à cette affaire, l'un, M. Huyman, est à jamais sorti de la politique ; l'autre M. Emmerson, ne rentrera plus dans le cabinet et son cas particulier est soumis aux tribunaux ; le troisième, M. Sifton, est lancé dans les affaires et s'occupe particulièrement du projet de l'*All Red Line*, qui vise à relier par des services océaniques subventionnés les diverses parties du monde britannique. Reste le ministre de la Milice, Sir Frederick Borden, qui pourrait bien être pris personnellement à partie pendant la prochaine session.—Omer Héroux.

Ce qui s'est passe, Ce qui se passe aujourd'hui

L'organe libéral ne veut pas donner le nom de son *ancien*. Soit, nous nous en passerons. Nous voulions pourtant lui donner la chance de montrer qu'il a le courage de reconnaitre la paternité de ses écrits. Il ne le veut point. Qu'à cela ne tienne ; s'ils les trouvent trop laids, ça peut être une raison.

Nonobstant, nous allons donner ici quelques explications qui mettront fin aux histoires que le *Nouvelliste*, après d'autres libéraux parfaitement reconnaissables, veulent faire circuler sur le compte de l'honorable sénateur Bernier.

Le *Nouvelliste* dit :

"Il s'est fait nommer surintendant de l'Instruction Publique.."

Mensonge que cette assertion. Monsieur Bernier n'a pas plus demandé cette fonction qu'aucune de celle qu'il a occupées dans notre province. Il a même été nommé surintendant contre son gré. Si Mgr Tâché pouvait parler il dirait que M. Bernier a fait des instances pour n'être point nommé à cette fonction.

Et d'un !

M. Bernier, selon la feuille libérale, aurait perdu sa place du moment qu'on voulut faire une enquête, etc......

Mensonge encore. La vérité, c'est qu'il n'y a eu jamais d'enquête sur l'administration de la section catholique du bureau d'Education au temps de M. Bernier. Les gouvernements d'alors ne lui ont jamais fait part d'aucune plainte ; ils ne lui ont pas même donné un simple avis. C'est même l'une des brutalités dont les catholiques ont été les objets de la part du gouvernement Greenway : ce gouvernement leur a enlevé leurs écoles et leurs droits sans les mettre à même de corriger leurs prétendues défectuosités, s'il y en avait ; on leur a supprimé l'existence officielle sans crier gare.

Et de deux !

Ajoutons à ce sujet que, serait-il vrai que M. Bernier eut perdu sa place de la façon insinuée par l'*ancien*, on n'en pourrait déduire aucune déconsidération pour le surintendant d'alors, parce qu'un gouvernement capable de commettre sans raison l'injustice à l'égard de tout un peuple, était bien capable aussi de commettre, toujours sans raison, l'injustice à l'égard d'un seul individu de cette race.

Et de trois, donc !

Mentionnons encore que M. Bernier n'a pas été destitué de sa fonction de surintendant.

Le gouvernement Greenway ayant détruit la loi en vertu de laquelle la section catholique du bureau d'Education existait, tout disparaissait, l'organisme et les officiers. Ce n'est pas là une destitution. Et affirmer que M. Bernier a perdu sa place dans le sens que le dit l'article du *Nouvelliste*, c'est-à-dire qu'il a été mis à la porte, ce serait aussi affirmer que Mgr Taché, qui était le président du bureau d'Education, et les autres membres de ce bureau, ont tous été mis à la porte. Ce serait une absurdité et une injure. Leur fonction prit fin de la même façon, par le même acte et par les mêmes procédés.

L'article du *Nouvelliste* dit encore que M. Bernier "a su obtenir de Mgr Taché que celui-ci le fit nommer sénateur..."

Mensonge encore. M. Bernier, peut réclamer l'honneur d'avoir été recommandé au gouvernement par Mgr Taché comme digne d'occuper le siège de sénateur. Mais les choses ne se sont point passées comme le dit l'article en question. Dès que la fonction de sénateur fût devenue vacante par le décès du très regretté M. Girard, Mgr Taché, de sa propre initiative, sans être sollicité par personne, et hors la connaissance de M. Bernier, s'adressa de suite au gouvernement dans la personne de plusieurs ministres, pour obtenir que le successeur de l'estimable ami qu'il venait de perdre fut M. Bernier.

Quand M. Bernier fut nommé, il accepta—tout comme monsieur J. Ernest Cyr accepta, à la suite des dernières élections, le mandat de député de Provencher, sachant fort bien que le mandat susdit ne lui était échu qu'à la suite d'une fraude électorale patente et grotesque ; tout comme le même monsieur J. Ernest Cyr acceptait volontiers son salaire alors qu'il était était employé public à Winnipeg, où il n'avait à peu près rien à faire que d'orner de sa personne un rond-de-cuir très joliment capitonné.

Inutile d'aller plus loin aujourd'hui. Rien ne presse. Plus tard, s'il y a lieu, nous ajouterons d'autres détails intéressants.

Les Statuts Francais

Il n'existe pas encore, à l'heure actuelle de version française des statuts revisés de la Puissance. La version anglaise est depuis longtemps entre les mains des avocats et c'est la seule dont puissent se servir les tribunaux dans des causes qui n'intéressent que des Canadiens-français. C'est une singulière application du principe de la dualité des langues officielles.

Post Office

Va-t-on remplacer l'inscription *Post Office* de notre nouvel hôtel des postes par une appellation française! Nous demandons à qui de droit de s'en occuper.

Les Candidatures

Des rumeurs, qui courent les rues, disent que les candidats, aux prochaines élections, se font de plus en plus nombreux. Parmi eux, l'on en mentionne du côté conservateur et aussi du côté libéral. M. Cyr courrait chance d'avoir quelqu'un des siens comme rival. On murmure que sa conduite et ses allures ne sont pas également appréciées de tout le monde.

Les Prouesses Du "Nouvelliste"

Le nouvel organe libéral s'échauffe et revient à la charge.

Ecartons ces broutilles, les unes après les autres !

Il dit que son numéro du 26 mai lui est revenu de chez nous portant la note : *refusé*. Nous n'affirmons point que c'est une invention ; nous n'en savons rien ; ce que nous savons, c'est qu'en autant que le *Manitoba* est concerné, le fait est inexact. Si quelqu'un s'est permis en notre nom cette plaisanterie, c'est un farceur. Ce trait, à lui seul, démontre à quels adversaires sans scrupules nous avons affaire et combien peu de valeur il faut donner à leurs assertions ou à leurs diffamations, passées, présentes et futures.

Le rédacteur du *Nouvelliste* veut maintenant se rendre responsable des écrits de l'*ancien*.

Merci. Ce rédacteur peut essayer de ravaler aujourd'hui ses maladresses, mais c'est trop tard; c'est lui-même qui, se faisant complaisant, a renvoyé à l'*ancien* la responsabilité de sa tartine ; il ne lui est plus loisible de changer la situation. D'ailleurs notre public en serait rendu à un bien lamentable état s'il fallait être à la merci du premier inconnu qui pourrait surgir dans nos plaines.

Son article n'était pas injurieux, dit-il encore!

Avons-nous vraiment affaire à un garçon inconscient de ses actes, incapable de comprendre la portée de ces écrits ?

L'article de l'*ancien* n'était qu'une diatribe d'un bout à l'autre. Cet article s'attaque aussi bien à la vie privée qu'à la vie publique.

Exemple : lorsqu'il tente de mettre le public sous l'impression que la générosité de certaines personnes à l'égard de l'Eglise ne va pas assez loin, de quoi se mêle-t-il, le muscadin ! Ceci est une question essentiellement privée; et, pour le moins dire, c'est d'une indélicatesse extrême pour les anciens d'y faire même une simple allusion.

L'on a le droit de discuter la vie publique ; oui, certes. Mais la vie privée, non. Et qui le fait se met lui-même au ban de l'opinion ; il se rend indigne de toute confiance et de tout respect dans la vie publique et dans la vie privée. Or dans les articles de l'*ancien*, on ne trouve, ou à peu près, que du dénigrement personnel.

Et ces gens là posent en victimes !

La vie politique offre pourtant un champ assez vaste à la polémique pour enlever à ceux qui tiennent une plume, même l'idée d'aller batailler sur des terrains défendus.

* * *

Nous n'avons pas signé nos articles, nous reproche-t-on encore! Mais quel besoin les prend aujourd'hui ! Il y a quinze jours, ils ne nous demandaient pas notre nom pour injurier. Preuve que, quand le désir d'invectiver quelqu'un les prend, ils supposent un nom quelconque, coupable ou non coupable, et cherchent à le déchirer ; se tromperaient-ils de victime, que leur importe : il leur faut mordre.

C'est à raison de cette conduite répréhensible que nous avons été sévères. Quoiqu'on en dise, la provocation est venue de la feuille libérale. Pas un instant elle n'a cherché à discuter ou à refuter l'article du *Manitoba*, lequel était dirigé contre la *Presse* et ne contenait pas un mot faisant allusion à une personnalité quelconque de notre ville. Cet article n'a donc été qu'un prétexte pour injurier notre journal et quelqu'un des nôtres et pour faire la cour à M. Sifton. Glorieuse attitude, en vérité, que de vouloir faire de M. Sifton un ami de notre cause !

Le *Nouvelliste*, ayant voulu mordre méchamment, a mauvaise grâce de se plaindre aujourd'hui si notre réplique a trop rudement coiffé les cuisiniers de sa boutique.

Nous passons facilement pardessus quelques-unes des dernières apostrophes de ces scribes.

Imaginez ! Vous êtes jaloux nous crie-t-on ! ! Jaloux de quoi !!!! Vos publications crèvent les unes après les autres ; elles crèvent précisément de leurs excès de langage et de bile. Elles avanceraient bien mieux leurs intérêts si on les confiait à des personnes ayant quelque tenue, au lieu de les livrer —victimes lamentables—à de jeunes inconnus à tête légère.

On nous reproche d'avoir retiré quelqu'argent du gouvernement—La belle affaire ! Quelques centaines de piastres honnêtement gagnées dans un travail de plusieurs semaines, sans quémander, Dieu merci ! une fois à la demande expresse du département du Procureur général, l'autre fois à la demande du département d'Education, sur la suggestion de plusieurs commissions scolaires. Et c'est pour ça qu'on nous chicane: un peu plus de six cents piastres : en voilà une fortune ! Et cependant le rédacteur du *Nouvelliste* regarde cette poignée de gros sous avec une paire d'yeux fixes qui suggèrent une convoitise peu flatteuse pour le caractère du confière.

Cependant puisqu'on nous reproche ces quelques dollars que le gouvernement nous a payés comme honoraires de services professionnels, nous pouvons penser que le *Nouvelliste*—censeur sévère et gardien rigide de la pureté publique—refusera noblement toute aide pécuniaire du gouvernement fédéral! Nous l'attendons à l'épreuve; et d'avance nous le félicitons sur son abdication du droit au salaire même honorablement gagné! Caton n'était pas plus vertueux!

Le Grand-Tronc-Pacifique

Le Grand-Tronc-Pacifique serait en droit, cet automne, de réclamer des dommages-intérêts du gouvernement, à raison de l'état inachevé du troncon du Transcontinenttal entre Winnipeg et le lac Supérieur.

Le G. T. P., croyait pouvoir utiliser ce tronçon, avec son embranchement de Fort William pour transporter du blé cet automne même. On croit que le G. T. P. pourra exploiter sa ligne entre Saskatoon et Portage la Prairie, cet automne passant son fret, soit au Pacifique Canadien, soit au Canadian Northern, à cet endroit.

Source de Gaz a Calgary

Après avoir creusé persévéramment pendant quatorze mois, la "Natural Gaz Company", a frappé, jeudi dernier, à 2,800 pieds de profondeur, une source de gaz qui parait assez riche. On espère découvrir mieux encore en pénétrant à une centaine de pieds plus profond. Si cette source de gaz est aussi abondante qu'on l'espère, ce sera le commencement d'une ère nouvelle pour la ville de Calgary ; car le prix de la lumière, du combustible et du pouvoir moteur s'en trouvera réduit d'environ 90 par cent.

La ville de Calgary, on le conçoit facilement, deviendrait bientôt un centre manufacturier important.

Soumissions pour bois de Chauffage

DES soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à Jeudi le 10 octobre à 8 heures pm., pour l'achat par le "District Scolaire de Saint Boniface" No. 1188" de 100 cordes d'Epinette Sèche à être délivrées aux Ecoles Provencher et Taché respectivement, sur demande.

Un chèque accepté pour au moins 5 pour cent du montant devra accompagner toute soumission. La soumission la plus basse ne sera pas nécessairement acceptée.

G. A. ROGAN, Sec Trés.
D. S. de Saint Boniface, No 1188

N.B—Mentionnez sur enveloppe "Soumission pour bois de chauffage."

Saint-Boniface, 2 octobre 1907.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Ouverture de la chasse à la poule de prairie, hier.

—Plusieurs lots de terrain à vendre. S'adresser à M. C. Marcoux.

—Importante réunion des membres du Cercle Ste Cécile, ce soir.

—Il y a eu réunion des Chevaliers de Colomb, samedi, à Winnipeg.

—L'orge se vend depuis samedi à une piastre et plus à Minneapolis.

—On demande une servante, S'adresser à Madame Aimé Benard, No. 165 rue Hargrave.

—A LOUER, une maison moderne. S'adresser au No 21, rue Langevin, M. Philippe Brault.

—Monsieur E. J. O'Sullivan est parti dimanche pour un voyage d'affaires à la Colombie Anglaise.

—On demande deux apprentis ferblantiers chez MM. D'Allaire, Charette et D'aoust, rue des Meurons, St. Boniface.

—PERDUE depuis quelque temps, une bourse, contenant un chapelet et un mouchoir Prière de la rapporter à nos bureaux.

—Perdue depuis quelques jours une paire de lunettes montée en or. Une récompense sera payée à toute personne qui la rapportera chez M. Paul Gaspard.

—Les mines à charbon de Lethbridge seront exploitées plus que jamais cet automne. Plus on avance et plus on découvre de charbon dans l'Ouest canadien.

—Mme Renaud, modiste travail à façon et à la journée. Chambre No 11, bloc du Collège. est maintenant déménagé au bloc Lamontagne audessus du bureau de Poste.

—Cette semaine au magasin de J. B. Leclerc le cigare Norseman sera vendu à REDUCTION et vous aurez un très bon cigare à 5c. TABAC VALIQUETTE au No. 15 Avenue Provencher.

—Nous avons reçu une copie de "l'Excelsior Household Guide," c'est un beau volume, très utile pour tout le monde, donnant des renseignements utiles: le prix de l'abonnement est de 25 cts pour 6 mois.

—On a procédé samedi dernier, à Winnipeg à la pose de la pière angulaire d'une école dédiée à feu monsieur W. F. Luxton. Monsieur Luxton, comme tous les hommes d'un mérite réel, a laissé chez tous un souvenir qui durera longtemps.

—M. Joseph Cusson, populaire hôtelier de Somerset est passé ici la semaine dernière en route pour Hot Springs, Arkansas, où il va faire une cure pour le rhumatisme. M. Cusson est atteint assez gravement ; aux dernières nouvelles, il se portait cependant mieux.

—M. J. L. Haycock, l'inspecteur officiel de la ficelle d'engerbage vient de faire la tournée de l'Ouest. Il a imposé pour environ $3600 d'amendes à des marchands qui vendaient la ficelle à faux poids. Une maison américaine a dû, a elle seule, dégorger $1400 en amende. Les gouvernements ne sauraient avoir l'oeil trop ouvert sur ces industries où il est si facile de filouter la classe agricole et le public en général.

—MAISONS modernes à louer sur la rue Notre-Dame et sur la rue Langevin. S'adresser à J. A. M. de La Giclais et Cie, Winnipeg.

—Allez chez Allaire et Bleau, pour Poêles à charbon de Québec, communément appelés Tortue. Meilleur marché que partout ailleurs.

—M. Joseph Joyal informe le public et ses amis qu'il a ouvert une boutique de ferblanterie au No. 72 Avenue Provencher, et il compte sur l'encouragement du public.

—PERDU hier sur la Rue St. Jean-Baptiste au bureau de Poste une lettre contenant deux billets. Prière de la remporter à nos bureaux: Une récompense sera payée.

—On est a posé la charpente en fer de la cathédrale. Le travail a bien marché tout l'été sous la direction de MM. Sénécal et Smith ; et, suivant l'expression des *Cloches*, "l'édifice que la foi catholique élève à la gloire de Dieu prendra bientôt sa véritable physionomie."

—Une assemblée générale des membres de la Société Saint Jean Baptiste de Winnipeg aura lieu à la salle du "Cercle Sacré Coeur" immédiatement après les vêpres dimanche, soir le six octobre pour l'élection des officiers de la dite société.

JEAN J. ARSENAULT,
Président.

Chronique de la Province

Le 15 de septembre madame Louis Leblanc de St. Adolphe est morte à l'hôpital de Saint-Boniface après une longue et douleureuse maladie.

Madame Leblanc, qui était une femme supérieure, laisse son mari et quatre enfants en bas âge.

Ses funérailles ont eu lieu à St. Adolphe le 18eme jour de septembre.

Les porteurs étaient Messieurs E. Bouvier, A. Macdougall, P. P. Lacosse et A. Lavoie.

Le service funèbre fut chanté par le Rév Père Lauriot supérieur de la congrégation des Révérends Pères de Chavanes.

Toute la paroisse de St. Adolphe assistait au service.

On remarquait parmi les étrangers MM. Joseph Bernier M.P.P., J. A. F. Bleau et A. Potvin.

Nous offrons à la famille nos plus sincères condoléances.

Rockfeller Posthume

PRÉDICTION D'UNE THÉOSOPHISTE DISTINGUÉ.

Chicago.—Annie Besant, présidente de la Theosophical Society, a bien voulu révéler aux adeptes américains de la Société réunis en convention, ce qu'il adviendrait de M. John D. Rockefeller, après sa mort!

"Dans sa prochaine incarnation, affirme Mme Annie Besant, M. Rockfeller sera un être parfait, car il sera débarrassé des qualités (sic) qui ont fait de lui un individu si injuste et si brutal.

Si la mort était la fin dernière de l'homme, M. Rockefeller serait un triste produit. Mais lorsqu'il sera décédé sa puissante intelligence continuera de raisonner, et, débarrassé, de son enveloppe charnelle, il réussira à comprendre la vanité de son œuvre terrestre. C'est alors qu'il se décidera à réincarner, mais en renonçant résolument à faire le mal pour se consacrer tout entier au bien.

Cette nouvelle a sans doute été accueillie avec une vive satisfaction par les nombreuses personnes que M. John D. Rockfeller a, j'usqu'ici ruinées.......

"The Household Guide"

UN LIVRE DE REFERENCES POUR LES FAMILLES

CONTENANT

1o. Des informations générales sur les différents intérêts de la ville de Winnipeg.
2o. Une liste classifiée de tous les hommes d'affaires, s'occupant d'articles de ménage ou tout ce qui se consomme dans la maison.
3o. Une table réglée pour tenir compte de toutes les depenses qui se font dans la maison.

LE CONCOURS DU "HOUSEHOLD GUIDE"

Cinquante Piastres en Prix

1er Prix, $20 ; 2eme Prix, $15 ; 3eme Prix ; $10 ; 4eme Prix, $5.

Afin d'introduire dans les maisons notre premier numéro du "Household Guide," les éditeurs distribueront cinquante piastres ($50.00) en prix pour être séparés parmi les quatres personnes, remplissant les conditions suivantes, qui donneront l'estimé le plus près du nombre de signatures qui seront obtenues pour le "Household Guide" entre le 10 septembre, 1907, (le jour de la publication) et le 9 octobre, 1907 (30 jours plus tard).

POUR VOUS AIDER NOUS MENTIONNONS

1o. Que 5000 copies du "Household Guide" seront imprimées, mais comme 500 sont réservées pour des fins d'annonces, seulement 4,500 seront distribuées.

2o. Toute personne achetant une copie de ces 4,500 copies du "Household Guide" devra donner sa signature.

3o. Que cet estime sera numéroté dans l'ordre ou il se rend au bureaux des editeurs et si deux personnes ou plus envoient le même estimé, le premier reçu sera compté.

LE CONCOURS SE FAIT DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

1o. La première personne qui envoie son estimé doit demeurer dans Winnipeg ou les environs.

2o. La personne donnant son estimé doit avoir acheté elle-même une copie du Household Guide" dont le prix est de cinquante cents (50 c.)

3o. La personne donnant son estimé doit remplir la formule dans la copie qu'elle a achetée et l'envoyer au Exselsior Publishing Co., pas plus tard que le 30 septembre 1907. On ne ne fera aucun cas des estimés envoyés après cette date.

Le résultat du concours sera annoncé dans les journaux quotidiens le 10 octobre 1907 et en ce jour aussi les prix seront distribués au bureau des éditeurs.

Des copies du "Household Guide" pourront être achetées de nos agents qui iront vous voir dans vos maisons ou aux bureau de

THE EXCELSIOR PUBLISHING CO.
Editeurs du "Household Guide"

CONKLIN'S LAND OFFICE. 190 McDERMOT AVE.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LOLITA

NO 21

"Il nous est défendu d'aimer
"quelqu'un, fut-ce notre enfant,
"plus que la vérité, plus que la
"probité, plus que l'honneur."

MME EMELINE RAYMOND.

Dès le premier soir, j'ai eu un échantillon des rapports existant entre le père et l'enfant. Je te conterai cela et tu verras si mon expérience du boulevard de Courcelles peut me servir beaucoup.

J'avais été présentée à M. de Love, suivant les règles, au moment même de mon arrivée, à cinq heures du soir. C'est un homme de grande taille et de belle figure, mais d'une maigreur extraordinaire. Ses traits sont réguliers ; ses yeux bruns seraient beaux s'ils avaient une expression agréable ; mais toute sa personne a un air de froideur, de sévérité qui lui enlève l'attrait que pourraient inspirer sa beauté et sa distinction. En un mot, ce garçon, vous glace.

A peine à table, mon élève qui se trouve placé à côté de moi, me demanda comment je m'appelais. Aussitôt, M. de Love prononça, d'un ton sévère, ce simple mot :

—Jacques !

Et l'enfant qui sait ce que cela veut dire, se levant immédiatement, courut se mettre debout, dans un coin de la salle, non sans faire de mon côté la plus jolie moue qu'on puisse voir.

—Tu penses si j'étais surprise. Cela se vit sans doute à ma physionomie, car M. de Love daigna me dire, en manière d'explication :

—Je n'admets pas qu'un enfant parle à table.

—Mais, demandais-je avec inquiétude, est-ce qu'il ne va pas manger ?

M. de Love eût un froncement de sourcils qui me donna à penser que les institutrices devaient sans doute, pour lui plaire, se soumettre au même mutisme que les enfants. Cependant, il répondit d'un ton sec :

—Quand je le jugerai bon.

On venait d'enlever le potage. L'entrée qui était une belle truite saumonée, parût et disparût sans que M. de Love jugeât bon de la faire goûter à son fils. Quand vint le rôti, je ne pus m'empêcher de regarder avec pitié le pauvre enfant qui lorgnait la table d'un œil de convoitise. Mme d'Arcy paraissait mal à l'aise, mais ne disait rien, soit respect de l'autorité paternelle, soit conviction de l'inutilité d'une intervention. Enfin, comme le valet de chambre se disposait à enlever le plat, M. de Love prononça, du même air et du même ton que la première fois, en indiquant la chaise laissée vide :

—Jacques !

Et l'enfant s'y glissa sans bruit, tandis que le domestique s'empressait, il me semble, de mettre dans son assiette une belle tranche de roastbeef.

Le dîner s'acheva, sans autre incident ; mais voilà qu'en sortant de table, l'enfant s'avisa de passer devant moi pour entrer dans le salon.

—Jacques ! dit la voix sévère du père : allez trouvez votre bonne et couchez-vous immédiatement.

J'ouvrais la bouche pour implorer le pardon de cette inconsciente impolitesse, lorsque mes yeux rencontrèrent ceux de Mme d'Arcy dans lesquels je lus que ma supplique me ferait tort, sans profiter à mon élève.

Jacques sortit donc, avec la même petite moue résignée, à la recherche de sa bonne et de sa pénitence.

Mme d'Arcy prit place auprès d'une grande table, couverte de brochures et de journaux. Elle mit ses lorgnons pour les parcourir, en m'invitant à faire de même, tandisque M. de Love dépouillait son courrier qu'on venait de lui apporter. Après une demi-heure passée ainsi, M. de Love se leva, emportant sa correspondance. Avant de sortir il me dit :

—Vous avez dû vous apercevoir, mademoiselle, que je ne gâte pas mon fils. Je désire que toutes les personnes qui m'aident à l'élever fasse de même et s'abstiennent de tomber dans les faiblesses ridicules et coupables de l'éducation actuellement en usage.

Les paroles de M. de Love disaient : je désire ; mais le ton signifiait : je veux. C'est ainsi que je compris et j'inclinai la tête en signe d'assentiment, n'osant répondre verbalement à un tel maître avant d'avoir tourné sept fois ma langue dans ma bouche, ce dont il ne me laissa pas le temps.

J'étais fort déconfite, et probablement, je le paraissais, car Mme d'Arcy me dit en souriant :

—Allons voir Jacques. Il lui a ordonné de se coucher, mais on ne lui a pas défendu d'avoir des visites.

Je me levai avec empressement pour suivre Mme d'Arcy qui me conduisit à une porte donnant dans sa chambre à coucher. Avant d'entrer, elle me dit :

—Surtout, mon enfant, ne vous apitoyez pas : il ne faut pas que Jacques se croit malheureux.

La recommandation était inutile, mon expérience, comme tu l'appelles, m'ayant appris qu'il n'y a pas de plus mauvais service à rendre à un enfant, même tout petit, que de le plaindre. Combien de fois, ais-je vu au Luxembourg, des bébés tomber et se relever sans pousser une plainte, arriver près de la mère ou et de la bonne et jeter les hauts cris dès que celle-ci avait dit :

"Pauvre chéri."

Non, je ne voulais pas plaindre Jacques et, pourtant, j'en eus presque envie en le voyant en larmes, dans son petit lit.

Mme d'Arcy fit un signe à la bonne, assise à côté de lui, et celle-ci disparût.

Aussitôt, Jacques leva vers nous sa tête bouclée et sourit en battant des mains.

—Bonsoir, maman ! bonsoir, mademoiselle ! Ze ne peux pas dormir ; voulez-vous zouer avec moi ?

J'acceptai volontiers ; Mme d'Arcy me dit :

—Votre chambre est là, mon enfant, à côté de celle de Jacques. Je vous dis bonsoir, car j'ai à écrire. Vous laisserez dormir ce mauvais sujet à neuf heures, s'il vous plaît.

Je le promis et souhaitai le bonsoir à Mme d'Arcy qui me baisa sur le front, à mon grand plaisir et à ma grande surprise, car cela ne ressemblait guère au décorum que j'avais vu régner dans la maison.

—Ne vous étonnez pas, mon enfant, me dit-elle, répondant à ma pensée : Je sais qui vous êtes.

La soirée avec Jacques fut très gaie. Nous jouâmes à l'oie, aux dominos, à la bataille ; après quoi il me confia qu'il détestait Mlle Fisher, sa gouvernante allemande. Je lui demandai pourquoi.

—D'abord, parcequ'elle est allemande.

Je le regardai, fort surprise de ce patriotisme précoce.

Oui, continua-t-il, en fixant sur moi ses yeux noirs dont le regard ressemblait alors singulièrement à celui de son père ; Quand ze serai grand, ze battrai tous les allemands et toutes les allemandes aussi. Ze battrais dézà bien celle-là, mais papa ne veut pas.

—Voyons, Jacques, lui dis-je : soyez raisonnable ; ce n'est pas sa faute si elle est allemande.

Oui, mais c'est sa faute si elle est menteuse et si elle dit du mal de moi à papa, pour me faire punir.

—Vous avez dit que votre papa vous punissait parce que vous rapportiez de mauvaises notes. Vous allez en pension, ce n'est donc pas Mlle Fisher qui vous donne des notes.

—Mes notes de la pension sont bonnes ; c'est Mlle Fisher qui me donne des mauvaises notes d'allemand.

—Peut-être aussi ne l'apprenez-vous pas bien, étant mal disposé envers elle ?

—Ze ne l'apprends pas du tout ; zamais ze ne dirai un mot d'allemand et ze ne veux pas l'écrire non plus : ze ne veux pas le savoir.

—Mais, pourquoi ?

—Parce que Mlle Fisher m'a dit que quand ze saurais l'allemand, z'aurais un nez rouze et de grandes dents comme elle.

Je ne pus m'empêcher de rire.

—Ah ! Jacques, vous avez cru cela ? Comment de parleri alemand peut-il donner le nez rouge ?

—Le nez rouze, ze ne sais pas ; mais les grandes dents, c'est bien sur, en disant toujours : crach, crach, crach...

Je ne puis te dire comment il était gentil avec son air résolu, ses fins sourcils bruns, froncés, et ses grandes boucles blondes qui retombaient sur son oreiller.

Je l'embrassai en lui recommandant de dire sa prière et de se résoudre à apprendre l'allemand pour faire plaisir à son papa.

—Est-ce que vous savez l'allemand ? me dit-il.

—Non.

—C'est bien dommaze : ze l'aurais appris avec vous, mais avec Catherine, ze ne veux pas ; non, non, ze ne veux pas.

Il était si gracieux dans sa colère enfantine que je dus prendre beaucoup sur moi pour le gronder. Me souvenant de la recommandation de son père :

—Ce n'est pas bien, Jacques, dis-je, et je ne vous embrasserai qu'à la condition que vous serez plus sage.

Disant cela, je me penchais pour mettre un baiser sur son front blanc, lorsqu'il m'arrêta.

—Alors, ne m'embrassez pas, parce que zamais ze n'apprendrai l'allemand avec Mlle Fisher.

Touchée de cette loyauté, je l'embrassai quand même, en disant que c'était pour l'encourager à devenir raisonnable.

Il noua ses deux petits bras autour de mon cou.

—Vous êtes bien bonne, vous ; ze vous aime beaucoup.

Puis il se renfonça dans son petit lit que je bordai bien soigneusement. Je lui fis dire avec moi le *Pater*. Il répéta docilement jusqu'à "pardonnez nos offenses", puis sa voix s'arrêta : il était endormi.

J'entrai alors dans ma chambrette que je trouvai comfortement meublée et où je ne tardai pas à me mettre au lit, lassée par les fatigues et les émotions de cette première journée.

XVIII

Plus je connais Mme d'Arcy, plus je l'aime. Sa conversation est intéressante, non qu'elle aie de l'esprit, mais elle possède une intelligence élevée, beaucoup de sens et ce tact qui vient du cœur.

L'autre soir, Jacques étant couché, elle me retint auprès d'elle pour causer de lui. L'éducation de ce cher enfant est son grand souci.

Je ne lui cachai pas mon antipathie pour le système ultra sévère du jeune papa et je lui demandai comment ce système pouvait avoir son approbation.

—Ma chère enfant, me dit elle, ne croyez pas que je l'approuve toujours. Vous avez dû remarquer que je tâche d'atténuer pour Jacques la rigueur des punitions qui lui sont imposées, quelquefois pour des fautes bien légères, mais je ne puis faire davantage.

(*A suivre.*)

UNE PERDRIX QUI ARRÊTE UN TRAIN

Voici un singulier accident, et qui vient à point au moment des histoires de chasse : une perdrix volant à tire-d'aile en sens inverse d'un train qui arrivait, se heurta contre la glace des œils-de-bœuf qui permettent au mécanicien de regarder devant lui. En raison des deux vitesses inverses, le choc fut si violent, que la glace fut brisée. L'un des éclats atteignit le mécanicien à l'œil, et la blessure lui causa une douleur si violente qu'il dût arrêter son train et se faire remplacer.

L'histoire ne dit pas, d'ailleurs, comment il se trouva là à un point nommé, en pleine campagne, un autre mécanicien pour prendre la place du blessé.

Vous croyez peut-être que cette perdrix était un oiseau marseillais ? Pas du tout. La chose s'est passée en Ecosse, entre Carlisle et Crewe. Et le mécanicien s'appelait Charles Thomson, ce qui prouve bien que le fait est authentique.